

Pour diffusion immédiate
Le 11 février 2008

numéro 08-032

Le salaire minimum sera augmenté le 1^{er} avril

WHITEHORSE – Le salaire minimum au Yukon sera augmenté de 2,5 % pour passer de 8,37 \$ à 8,58 \$ l'heure, à partir du 1^{er} avril prochain.

Il incombe à la Commission des normes d'emploi d'établir le salaire minimum en vigueur au Yukon. La Commission a mené une consultation publique en 2005-2006 afin de recueillir les commentaires des employés, des employeurs et du public concernant les modifications proposées au salaire minimum.

En mars 2006, le gouvernement du Yukon a appuyé la recommandation de la Commission des normes d'emploi du Yukon selon laquelle le salaire minimum devait être modifié annuellement en fonction de la majoration de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC est aussi utilisé pour déterminer les augmentations qui s'appliquent à l'Annexe des salaires équitables.

Statistique Canada a annoncé la nouvelle valeur de l'IPC le 25 janvier dernier, qui a connu une hausse annuelle de 2,5 %. Compte tenu de cette nouvelle valeur, le salaire minimum et l'Annexe des salaires équitables du Yukon seront majorés en conséquence à partir du 1^{er} avril. Le salaire minimum du Yukon augmentera de 21 cents l'heure, pour passer de 8,37 \$ à 8,58 \$. Les taux de l'Annexe des salaires équitables seront aussi augmentés de 2,5 % dans les quatre catégories salariales.

L'Annexe des salaires équitables fixe les salaires par catégorie, par classe et par poste qui peuvent être versés à des personnes travaillant à contrat pour le gouvernement dans le domaine de la construction. Pour consulter l'Annexe des salaires équitables, visiter notre site Web à l'adresse <http://www.community.gov.yk.ca/labour/fairwg.html>.

De plus, la consultation publique concernant le salaire minimum qui avait été annoncée par le conseil d'administration précédent, et qui devait se tenir à l'automne 2006, n'aura pas lieu pour le moment. La présidente de la Commission des normes d'emploi, Lori Lavoie, a affirmé que le conseil d'administration actuel allait continuer de suivre de près les tendances yukonnaise et nationale relativement à cette question très importante.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Lori Lavoie
Présidente
Commission des normes d'emploi
867-667-8065

Doug Caldwell
Communications
Services aux collectivités
867-667-8065
doug.caldwell@gov.yk.ca